Envoyé en préfecture le 23/04/2026
Reçu en préfecture le 23/04/2026
Publié le
ID : 022-212203244-20260416-26_04_04-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-QUAY-PERROS

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 16 avril 2026 à 18 heures, le Conseil Municipal de Saint-Quay-Perros, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Yves LE DAMANY, Maire.
Etaient présents : Yves LE DAMANY, Maire, Jean-Luc CAMPION, Gisèle LE GUILLOUZER, Joël LETESSIER, Armelle JEGOU, Adjoints, Gérard DAUVERGNE, Marie France ADAM, Franck ZAWADZKI, Karine ROULLEAU, Séverine THORAVAL, Sébastien DELAUNAY, Sophie BURLOT, Gilbert BOTELLA et Olivier HOUZET, Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Procuration(s) :
Gaëlle URVOAS, procuration à Olivier HOUZET

Secrétaire de séance : Marie France ADAM est désignée secrétaire de séance.

DELIBERATION n° 26.04.04. (5.3)
Date de convocation : 10 avril 2026
Date d'affichage de la convocation : 10 avril 2026

Objet : Formation des comités consultatifs

- Monsieur le Maire rappelle :

L'article L. 2121-22 du Code général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit la possibilité pour les Conseils municipaux de créer en leur sein des commissions municipales destinées à améliorer le fonctionnement du Conseil municipal dans le cadre de la préparation des délibérations. Par ailleurs, l'article L.2143-2 du CGCT permet au conseil municipal de créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune. Ces comités comprennent des personnes qui peuvent ne pas appartenir au conseil, et sont présidés par un membre du conseil municipal. La mise en place de commissions municipales ouvertes s'inscrit dans la politique de la municipalité en matière de démocratie participative. Leur rôle est consultatif ; elles n'ont donc pas de pouvoir de décision.

Monsieur le Maire propose la création de six comités consultatifs :

- Urbanisme/environnement/développement du territoire
- Travaux, voirie
- Affaires scolaires
- Cantine
- Comité d'animations : Monde associatif et culturel, Jeunesse et sport

Envoyé en préfecture le 23/04/2026
Reçu en préfecture le 23/04/2026
Publié le
ID : 022-212203244-20260416-26_04_04-DE

- Affaires sociales

Création des comités consultatifs :
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec douze voix pour et trois abstentions (Gilbert BOTELLA, Gaëlle URVOAS et Olivier HOUZET en raison de la non-création d'un centre communal d'action sociale) :

DECIDE la mise en place des six comités consultatifs suivants :

- Urbanisme/environnement/développement du territoire
- Travaux, voirie
- Affaires scolaires
- Cantine
- Comité d'animations : Monde associatif et culturel, Jeunesse et sport
- Affaires sociales

Désignation des membres :

Monsieur le Maire demande si quelqu'un souhaite un vote à bulletin secret ; en l'absence, le vote se déroule à main levée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec douze voix pour et trois abstentions (Gilbert BOTELLA, Gaëlle URVOAS et Olivier HOUZET) :

DESIGNE les membres suivants :

Commissions Consultatives ouvertes	Composition	Membres	Extérieurs
Urbanisme/environnement /développement du territoire	Maire+5 conseillers (4+1) Conseiller Urbanisme Adjoint travaux 1er adjoint 1 Conseiller majoritaire Conseiller opposition	 Gérard DAUVERGNE Joël LETESSIER Jean-Luc CAMPION Séverine THORAVAL Gilbert BOTELLA	3 sièges par appel à candidature
Travaux, Voirie	Maire+5 conseillers (4+1) Adjoint travaux Conseiller urbanisme 1er adjoint 1 Conseiller majoritaire Conseiller opposition	 Joël LETESSIER Gérard DAUVERGNE Jean-Luc CAMPION Sébastien DELAUNAY Gilbert BOTELLA	Responsable des services techniques Consultatif. 3 à 5 sièges par appel à candidature
Affaires scolaires	Maire+5 conseillers (4+1)		Directrice

Envoyé en préfecture le 23/04/2026
Reçu en préfecture le 23/04/2026
Publié le
ID : 022-212203244-20260416-26_04_04-DE

	Adjoint scolaire Délégué monde associatif et culturel 2 Conseillers majoritaires Conseiller opposition	Armelle JEGOU Sébastien DELAUNAY Karine ROULLEAU Joël LETESSIER Olivier HOUZET	1 enseignant(e) 2 représentants parents élus maternelle / élémentaire, 1 représentant ALK 1 représentant du personnel 1 siège : citoyen engagé
Cantine	Maire+5 conseillers (4+1) Adjointe scolaire 3 Conseillers majoritaires Conseiller opposition	Armelle JEGOU Marie France ADAM, Karine ROULLEAU, Sébastien DELAUNAY Olivier HOUZET	Directrice, 1 enseignant(e) 2 représentants parents, 2 représentants, du personnel dont Cuisinier, 3 sièges extérieurs, 3 enfants.
Comité d'animations : Monde associatif et culturel Jeunesse et sport	Maire+6 conseillers (5+1) Délégué monde associatif et culturel, Adjoint jeunesse sport, 3 Conseillers majoritaires Conseiller opposition	Sébastien DELAUNAY Jean-Luc CAMPION Franck ZAWADZKI, Gisèle LE GUILLOUZER, Armelle JEGOU Olivier HOUZET	Représentants associations, ACK,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec douze voix pour et trois contre (Gilbert BOTELLA, Gaëlle URVOAS et Olivier HOUZET) :

DESIGNE les membres suivants :

Envoyé en préfecture le 23/04/2026
Reçu en préfecture le 23/04/2026
Publié le
ID : 022-212203244-20260416-26_04_04-DE

Affaires sociales	Maire+5 conseillers (4+1) Adjoint social 3 Conseillers majoritaires Conseiller opposition	 Gisèle LE GUILLOUZER Séverine THORAVAL, Franck ZAWADZKI, SOPHIE BURLOT Gaëlle URVOAS	 4 sièges par appel à candidature

Monsieur le Maire indique que les membres extérieurs seront sélectionnés au sein de chaque commission par les conseillers qui la composent, à l'issue d'un appel à candidatures.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,
Pour extrait et copie conforme

Le Maire,
Yves LE DAMANY

La secrétaire de séance,
Marie France ADAM